

N° 39

2006 - 2011

Message du Conseil communal au Conseil général

**REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA
GRAND-FONTAINE**

(du 3 juin 2008)

VILLE DE FRIBOURG



Message du Conseil communal**au****Conseil général**

(du 3 juin 2008)

No 39 2006 – 2011 concernant le réaménagement de la rue de la Grand-Fontaine

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de solliciter l'autorisation d'engager un montant de Fr. 650'000.- pour le réaménagement de la rue de la Grand-Fontaine.

Cet objet figure au budget d'investissement 2008 en catégorie III, pour le montant de Fr. 600'000.-

Le montant proposé de Fr. 650'000.- résulte d'une étude détaillée du projet.

I. Historique

Entre août 2001 et juillet 2002, la rue de la Grand-Fontaine a fait l'objet d'importants travaux d'assainissement des réseaux des services techniques comprenant la reconstruction totale du collecteur communal d'évacuation des eaux ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de télécommunications et de téléréseau.

En date du 20 juin 2001, les habitants du quartier transmettaient, au Conseil communal, une pétition demandant de saisir l'opportunité des travaux de renouvellement des réseaux souterrains pour réaliser un aménagement de qualité permettant d'améliorer la sécurité des piétons, en particulier des enfants et de réduire la vitesse des véhicules tout en préservant le cachet médiéval de la rue.

Le projet initial de réaménagement de la Grand-Fontaine, mis à l'enquête du 31 mai au 2 juillet 2002, a suscité plusieurs oppositions provenant essentiellement des milieux de protection du patrimoine. La problématique liée au réaménagement et à l'entretien des rues et des places pavées, situées en zone médiévale, a incité la Commission du patrimoine de la ville à proposer une étude sur les pavages de la ville. Le Conseil communal a soutenu l'engagement de cette étude, celle-ci pouvant servir de base à l'élaboration de projets d'aménagement futurs.

II. Mandat d'étude RRI

Portant le titre "Restauration, Reconstruction, Innovation" (RRI) et chapeautée par la Confédération, l'Etat et la Ville de Fribourg, cette étude (conduite par Monsieur Michael Fritz, historien de l'art et professeur au département d'architecture de l'école d'ingénieurs et architectes HES-SO Fribourg) s'est donnée pour but de réunir les compétences théoriques et le savoir-faire de différents spécialistes (architectes-urbanistes, ingénieurs civils, paveurs, conservateurs des biens culturels, historiens, archéologues, pétrographes, botanistes) afin de formuler, sous forme d'un ouvrage de référence, des principes pour l'élaboration de projets de pavage dans les centres urbains anciens en Suisse.

Le projet de recherche appliquée et de développement sur les zones pavées de la ville de Fribourg, réalisé dans le cadre de "RRI", s'est tout naturellement porté sur le réaménagement de la Grand-Fontaine, comme projet de référence. Cette étude d'un cas pratique traite les aspects historiques, esthétiques, techniques, choix de matériaux et intégration au site du futur aménagement. Elle permet de répondre à de nombreuses questions et de faire office de référence pour toute intervention future dans le site médiéval.

III. Le projet de la Grand-Fontaine en 10 points

Le descriptif du projet en 10 points est tiré du rapport final de l'étude de cas pratique "rue de la Grand-Fontaine".

1. Le projet d'aménagement de la rue de la Grand-Fontaine est une solution innovante qui répond aux usages actuels de la rue tout en respectant son caractère patrimonial.
2. En réponse à la perte de l'identité de l'espace en tant que rue au sens culturel du terme au profit de l'unique fonction de circulation routière, le projet propose une réorganisation claire de la rue en redonnant une place définie à chaque usage.
3. L'analyse de la morphologie du bâti met en évidence une succession d'éléments continus et de vides. Le projet permet une lecture clarifiée des volumes bâties continus en proposant de leur donner une assise avec la création d'un socle.
4. Le tracé des éléments de socle suit l'alignement irrégulier des façades, ce qui permet de répondre aux attentes de modération de la vitesse des véhicules et de maîtrise des charges de trafic en décourageant le trafic de transit.
5. Le socle assure la continuité du cheminement piétonnier sur l'ensemble de la rue sans ambiguïté. Le piéton se sent ainsi en sécurité.
6. Les éléments de transition (escaliers, marches, degrés, perrons,...) entre l'espace public de la rue et l'espace privé de l'habitation sont remis en valeur. La rue retrouve sa dimension
7. Le projet redéfinit le sol comme socle de l'espace rue, en proposant un pavage en accord avec le passé historique de la rue. Ce pavage posé en diagonal suggère l'image du pavage sauvage au dessin aléatoire.
8. Le choix de ce type de pavage répond lui aussi aux attentes d'une sollicitation importante due au trafic routier.
9. Le dessin du socle affirme clairement sa logique contemporaine alors que sa matérialisation se réfère au contexte bâti pour une intégration subtile. Ainsi, seuls des matériaux de provenance régionale, ayant par le passé contribué à l'unité de l'espace rue, sont choisis.
10. Une unité de la rue est recherchée en renonçant à tout mobilier urbain, comme par exemple les éléments de modération de trafic ayant un fort impact sur la morphologie de la chaussée. Les rares éléments de mobilier urbain présents ont un rôle de signalisation des zones de croisement privilégiées au niveau du parcours.

IV. Consultation

Le projet a fait l'objet d'une large consultation. La Commission cantonale des biens culturels a relevé la qualité du projet et a invité le Conseil communal à le retenir en vue de sa réalisation. Une séance de présentation du projet a été organisée à l'intention des délégués des habitants de la Grand-Fontaine et de l'Association du quartier de la Neuveville.

La mise à l'enquête publique, effectuée du 1^{er} mars au 10 avril 2008, n'a suscité aucune opposition et a rencontré un accueil favorable des très nombreuses personnes venues consulter le dossier.

V. Programme des travaux

Les travaux programmés dès l'approbation des plans par la Direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions, sont planifiés en deux phases distinctes.

- 1^{ère} phase: réalisation d'une planche d'essai sur le secteur central de la Grand-Fontaine, le long du mur de soutènement de la place du Bletz (longueur environ 30 m.). Cette étape de travaux est destinée à affiner le mode d'exécution préconisé par "RRI" et à observer le comportement des matériaux utilisés (pavage et dallage) sur la période hivernale. Exécution: automne 2008 ;
- 2^{ème} phase: aménagement de la Grand-Fontaine dans sa totalité, travaux exécutés par étapes. Exécution: avril à novembre 2009.

VI. Devis et financement

1. Devis

Le devis détaillé des travaux de réaménagement, basé sur un appel d'offre, effectué ce printemps, se présente comme suit:

<u>Travaux préparatoires</u>			
o Travaux en régie	Fr.	50'000.00	Fr. 94'000.00
o Installations de chantier	Fr.	36'000.00	
o Démolitions et démontage	Fr.	8'000.00	
<u>Terrassements</u>			Fr. 3'000.00
o Fouilles et terrassements	Fr.	3'000.00	
<u>Superstructure</u>			Fr. 1'032'000.00
o Couche de fondation et exploitation de matériaux	Fr.	3'500.00	
o Sous-couche en béton poreux	Fr.	165'000.00	
o Pavages, bordures et dallages en pierre naturelle	Fr.	863'500.00	
<u>Assainissement, canalisations</u>			Fr. 35'000.00
o Canalisation et évacuation des eaux	Fr.	35'000.00	
 Total brut des travaux			Fr. 1'164'000.00
Honoraires d'ingénieurs (direction des travaux)			Fr. 25'000.00
Frais annexes			Fr. 5'000.00
 Total hors taxes			Fr. 1'194'000.00
TVA 7.6 % (arrondi)			Fr. 91'000.00
 Montant total du devis TTC			Fr. 1'285'000.00

2. Financement

o Financement acquis

La participation des services techniques, au titre de remise en état du domaine public suite à l'assainissement de leurs réseaux souterrains respectifs, lors des travaux réalisés en 2001, ainsi que le solde du crédit voté par le Conseil général en date du 18.12.2001 pour la réalisation d'une modération de trafic à la Grand-Fontaine, représentent les montants suivants:

- Edilité: à charge du réseau d'évacuation des eaux	Fr. 185'000.00
- Services Industriels et Frigaz SA	Fr. 182'527.95
- Groupe E	Fr. 63'636.35
- Swisscom SA	Fr. 17'351.40
- Cablecom SA	Fr. <u>14'583.60</u>
 Total de la participation des services techniques	Fr. 463'099.30
 - Solde du crédit d'investissement voté le 18.12.2001	
Rubrique 520.501.75	
Rue de la Grand-Fontaine / modération de trafic	Fr. <u>173'305.45</u>
 Montant total du financement acquis	Fr. <u>636'404.75</u>

o Financement complémentaire

Devis selon appel d'offre du 14 mai 2008	Fr. 1'285'000.00
./. Financement acquis (montant arrondi)	Fr. 635'000.00

Montant total du financement complémentaire	Fr. <u>650'000.00</u>
--	------------------------------

Une subvention éventuelle pourrait être attendue au titre de la protection du patrimoine. Les démarches nécessaires sont en cours actuellement auprès des instances compétentes. Aucun taux de subventionnement ne peut être cependant annoncé.

o Financement de l'investissement

Les frais financiers pour la Commune de l'investissement de Fr. 650'000.- s'élèvent à :

- amortissements 4 %	Fr. 26'000.00
- intérêts (tenant compte d'une marge d'autofinancement à zéro) 3 %	Fr. <u>19'500.00</u>
 Total	Fr. <u>45'500.00</u>

Les coûts des intérêts passifs sont dégressifs. Les montants ci-dessus sont prévus dans le plan financier 2008 – 2012, ainsi que dans le budget 2008, en catégorie III. Ils s'inscrivent dans la limite des amortissements arrêtés à Fr. 7,2 mio par le Conseil communal.

VII. Développement durable

L'évaluation du projet sous l'angle du développement durable présente une évaluation représentative et favorable (document d'évaluation joint en annexe).

VIII. Conclusion

Par le présent message, le Conseil communal entend obtenir le soutien du Conseil général dans sa démarche de remise en valeur architecturale et urbanistique de la Grand-Fontaine, sachant qu'elle permettra :

- de répondre aux usages actuels et futurs de la rue, tout en respectant sa valeur patrimoniale ;
- d'accéder aux voeux des habitants de réaliser un aménagement de qualité, d'améliorer la sécurité des piétons tout en conservant le caractère médiéval de la rue ;
- de réaliser un projet pilote servant de référence dans d'autres secteurs figurant à l'inventaire des zones pavées de la ville ;
- subsidiairement, de répondre aux objectifs du plan directeur partiel des transports "Poya" visant à enrayer, notamment dans cette rue, toute augmentation de trafic résultant de l'ouverture du nouveau pont et de la fermeture du pont de Zaehringen au trafic privé.

Sur la base de ces considérations, le Conseil communal vous demande de lui octroyer un crédit de Fr. 650'000.00 pour la réalisation de cet aménagement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic

Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville

Catherine Agustoni

Annexes:

- projet d'arrêté
- plan de situation
- grille d'évaluation du projet sous l'angle du développement durable
- RRI, rapport final de l'étude de cas pratique "rue de la Grand-Fontaine" novembre 2005 et mars 2007

PROJET**Le Conseil général de la Ville de Fribourg****vu**

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 39 ;
- le rapport de la Commission de l'édilité ;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de Fr. 650'000.- pour le réaménagement de la rue de la Grand-Fontaine.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**Le Président :****Jean-Jacques Marti****Le Secrétaire de Ville adjoint :****André Pillonel**

Fribourg, le